

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mardi 20 juin 2017**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	28		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
26	24	00	02	00

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : M/Mmes Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Eric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN.

Absents excusés : M/Mmes Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marinette TORPILLE, Renaud SAINT-ALBIN,

Absents : M/Mmes Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Laurie ABAUL, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

14/06/2017

Date d'affichage de la convocation

14/06/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

Affectation du Résultat 2016**Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2311 et R2311-11

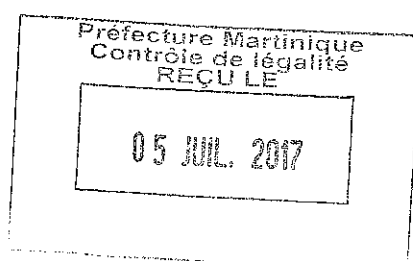
Vu la délibération n° 2014-07-070 de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2014 relative à l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2017 ;

Considérant les résultats de l'exercice 2016 ;

DECIDE à la majorité

- **d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement d'un montant de cent soixante quatre mille trois cent quatre vingt seize euros et soixante quatorze centimes (164 396.74 €) à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**



Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 04 JUIL 2017,
Le Maire,

Luc CLEMENTE

